

gDTC - Demande #2496

Éviter qu'un adhérent soit prélevé plus d'une fois par mois sur sa CB

15/06/2017 17:16 - Isabella Vanni

Statut:	Fermé	Début:	15/06/2017
Priorité:	Urgente	Echéance:	
Assigné à:	Benjamin Drieu	% réalisé:	0%
Catégorie:		Temps estimé:	0.00 heure
Version cible:			

Description

Aujourd'hui, on ne peut pas vraiment éviter qu'un adhérent active un nouveau paiement par CB récurrente, s'il y a déjà un paiement mensuel actif.

Mais si la personne arrive à faire ça, c'est la galère (car elle sera prélevée plusieurs fois par mois, il faudra tout corriger dans gDTC, il faudra lui expliquer, lui proposer un remboursement, etc. etc.)

Pistes (prévention) :

- Décourager l'activation d'un nouveau paiement par CB récurrente si un autre paiement déjà actif. Par exemple, en annonçant à l'adhérent sur la page de paiement qu'un paiement est déjà actif et qu'il faut donc d'abord contacter l'équipe secrétariat pour stopper le prélèvement en cours ;

- Rendre carrément impossible l'activation d'un nouveau paiement et inviter l'adhérent à s'adresser à l'équipe secrétariat ;

Pistes (correction) :

- Créer un test qui détecte si un adhérent a plusieurs paiements par CB récurrente en cours, de façon à pouvoir corriger rapidement dans gDTC (avant de commencer à prélever l'adhérent deux ou plus fois par mois).

Historique

#1 - 16/06/2017 12:36 - Benjamin Drieu

- Décourager l'activation d'un nouveau paiement par CB récurrente si un autre paiement déjà actif. Par exemple, en annonçant à l'adhérent sur la page de paiement qu'un paiement est déjà actif et qu'il faut donc d'abord contacter l'équipe secrétariat pour stopper le prélèvement en cours ;

C'est déjà fait, en fait.

#2 - 19/06/2017 14:17 - Isabella Vanni

- Statut changé de Nouveau à Fermé

C'est déjà fait, en fait. <-- cool :-)